

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF DES
LABORATOIRES UNIVERSITAIRES**

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Trois (03) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 95 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)
Monsieur BOUDJIT Kamel,	Chef du centre (membre)
Monsieur CHAABNA Ameer,	Correcteur (membre)
Monsieur BOURIACHI Fares,	Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 95 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté de Génie Electrique, de l'Université des Sciences et Technologie Houari BOUMEDIENE).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :


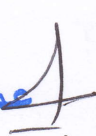
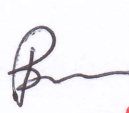
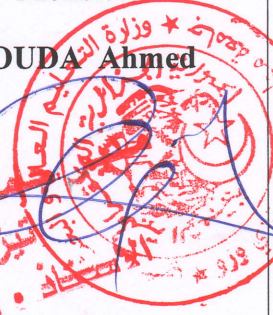
BOUMENDIL épouse MEZIANE Ouiza 14,07

-Liste d'attente par ordre de mérite :

DJELOUAH épouse HAMDAD Faiza 12,93

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur BOUDJIT Kamel 	Monsieur CHAABNA Ameer 	Monsieur BOURIACHI Fares 	Monsieur BOUDA Ahmed 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.